

Mme Nagy. - Nous avons souhaité ouvrir un débat sur cette notion importante de Réseau Express Bruxellois. Elle ne s'oppose pas au principe d'un RER, bien au contraire, puisqu'elle lui est complémentaire.

Bruxelles connaît de graves problèmes de mobilité. C'est là l'une des raisons pour lesquelles elle n'a pas été élue Capitale européenne. Cette situation a des répercussions sur la santé des citoyens et sur la qualité de l'air qu'ils respirent.

Nous soutenons l'idée de développer les dispositifs qui existent déjà en Région bruxelloise, tels que les infrastructures ferroviaires et les gares, qui n'exigent que quelques adaptations. Une part de l'augmentation du trafic est due aux Bruxellois eux-mêmes, dont les déplacements ne dépassent guère 5 km en moyenne.

Parallèlement, nous prônons le développement du réseau de transports en commun de la STIB. L'idée n'est donc pas de concurrencer cette dernière.

La Région compte 14 gares, dont 3 ne se situent pas sur notre territoire : Midi, Centrale, Nord, Schuman, Schaerbeek (quais), Congrès, Chapelle, Bockstael, Haren, Haren Sud, Luxembourg, Boondael, Bordet et Vivier d'Oie.

Un tel réseau exige un accord entre la Région bruxelloise, le pouvoir fédéral et la SNCB. Des lignes et des infrastructures sont déjà finalisées dans le cadre de la construction du RER, comme les lignes L25 ou L26. Inutile, donc, d'attendre la fin des travaux du RER. Si les communes bruxelloises manifestent clairement leur volonté, elles pourront être entendues sur un dossier vital pour le bien-être de nos citoyens, le développement économique de notre Ville et la qualité de l'air.

Il est essentiel de prévoir des fréquences cadencées toutes les 15 minutes, environ, y compris la soirée et le week-end.

La majorité a déposé une motion que nous avons examinée avec attention. Or ce document n'évoque pas le réseau intrabruxellois : il ne fait que mentionner le RER et l'intérêt de ce dernier.

En cas de vote favorable, nous proposerions d'amender la motion du Collège pour l'enrichir et y intégrer la notion de Réseau Express Bruxellois.

M. le Président. - J'admire la manière dont vous assimilez les termes « amendement » et « enrichissement », et vous avez probablement raison.

La parole est à M. Ceux.

M. Ceux. - Notre groupe partage la position du groupe Ecolo. Des infrastructures existent à Bruxelles et elles doivent être mieux exploitées. Nous défendons l'idée d'un tel REB, même si la SNCB a affirmé qu'elle n'en voulait pas. Mais ces vingt dernières années ont montré qu'elle n'était pas spécialement bienveillante à l'égard des Bruxellois. Nous devons prendre notre destin en main, de manière raisonnable, avec les infrastructures déjà existantes. Nous soutiendrons donc les deux propositions de motion.

De heer Van den Driessche. - Mijnheer de voorzitter, ik sluit me aan bij het principe, maar het is weinig realistisch en geloofwaardig een garantie te vragen voor iets zonder dat er daar een businessplan bijgevoegd wordt. Dat komt neer op het vragen van een blanco cheque. Om die reden zal ik mij onthouden.

M. le Président. - Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion du groupe Ecolo-Groen. Le Collège vous propose de voter non.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

M. le Président. - La proposition de motion est rejetée par 24 voix contre, 14 voix pour et 1 abstention.

Mme Nagy. - Je propose d'amender votre proposition de motion en y intégrant la notion de desserte intrabruelloise, laquelle n'est pas en contradiction avec votre texte. Nous proposons l'amendement suivant : « Ajouter à la première demande : "avec la garantie d'une desserte cadencée dès à présent sur les infrastructures disponibles à 4 voies (L25, L36, L96 et L26)" » Je propose également d'ajouter à votre liste de gares utiles pour les Bruxellois celles de Boondael, Bordet, Vivier d'Oie et Schaerbeek.

M. le Président.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux.- J'aimerais que les échevins responsables de la mobilité nous expliquent les raisons politiques pour lesquelles ils refusent de voter la motion de l'opposition et l'amendement proposé. Je souhaite que le Collège justifie son refus. La mobilité est une question cruciale pour la Ville et la Région bruxelloise. Or le Collège se contente d'exprimer un refus, sans justification. Cela montre son manque de projet en matière de mobilité !

De heer Smet.- Mijnheer de voorzitter, dit is nu eens een typisch voorbeeld van de bevoegdheid van het Gewest. Ik weet dat Ecolo-Groen in alle gemeenten van dit gewest een dergelijke motie indient, maar ik vind ze totaal misplaatst omdat het hier gaat om een gewestelijke materie.

Iedereen heeft uiteraard het recht om dat te doen, maar hier kan een stad of een gemeente weinig aan veranderen. Ik zou dus willen voorstellen dat men in de toekomst in het overleg over zittingsuren, agenda's, enzovoort, even de moties aanbrengt en dat men ze beperkt tot de materies waar de gemeenteraad echt bevoegd voor is.

M. le Président.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Il est essentiel que nous puissions relayer les besoins des habitants qui relèvent aussi d'autres niveaux de pouvoir. En l'espèce, la majorité a déposé une motion sur le même sujet ; cela signifie donc, monsieur Smet, qu'elle estime également utile de s'adresser à ces autres niveaux de pouvoir.

Nous souhaiterions simplement intégrer au débat politique le fait que des infrastructures, gares et voies ferrées existent et qu'il serait bon d'envisager leur exploitation en appui aux autres opérateurs de transports en commun.

Notre projet peut être consulté sur notre site.

M. le Président.- Madame Nagy, je souhaiterais que vous nous soumettiez votre amendement sous forme écrite. Je propose que nous reportions ce point au prochain Conseil communal.

M. Ceux.- En l'absence totale d'argumentation de la part de la majorité, un membre

éminent de notre assemblée, ancien ministre de la mobilité, ne se prononce que sur la recevabilité du texte ! Je demande au Collège qu'à la rentrée, il motive son refus lorsque nous rouvrirons ce débat.

Mondelinge vraag van mevrouw Debaets betreffende de controle op de nachtwinkels

Mevrouw Debaets - Mijnheer de voorzitter, ongeveer twee weken geleden werden in Brussel een 50-tal nachtwinkels gecontroleerd. Bij deze contreleactie werd onder meer nagegaan of het personeel was ingeschreven en of de belastingen correct worden betaald. Er werden toen 36 processen-verbaal opgesteld, onder andere voor zwartwerk.

Onze fractie staat positief tegenover een verscherpte controle van nachtwinkels. De laatste jaren is er immers een echte wildgroei geweest in het historische stadscentrum. De vraag rijst dus hoe men kan komen tot een meer divers aanbod aan kwaliteitsvolle handelszaken in het centrum, met inbegrip van de centrale lanen.

Kunt u mij medelen hoeveel nachtwinkels er in de afgelopen drie jaar zijn bijgekomen en hoeveel nachtwinkels en telefoonshops er in Brussel zijn? De vorige meerderheid heeft een moratorium ingesteld op de opening van nieuwe nachtwinkels, of ten minste bepaald dat dit onmogelijk was in een straal van 400 meter van een bestaande nachtwinkel. Ondanks deze maatregel blijven er maar nieuwe winkels bijkomen. Dat is vreemd. Welke maatregelen neemt het College om die wettelijke verplichting te doen naleven?

De gemeenteraad van 17 december 2012 keurde een nieuw belastingreglement goed. Hoe vordert de invordering van de nieuw ingestelde belastingen? Welke effecten heeft dit belastingreglement op de economische leefbaarheid van de betrokken handelszaken?

Welke maatregelen neemt het College om het niveau van de bestaande nachtwinkels en andere types van handelszaken in het stadscentrum op te krikken?